

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 6 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Stefan Kristensen, Luc Broch, Alberto Velasco, M<sup>mes</sup> Martine Sumi, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Fabienne Aubry Conne, MM. Sylvain Clavel, Alain de Kalbermatten, Christo Ivanov et Jean-Philippe Haas: «Pour une administration municipale éveillée à la nuit».**

**Rapport de Marie-Pierre Theubet.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. Sous la présidence de M. Alberto Velasco, la commission a traité cet objet le 9 janvier 2013. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Stéphanie Günther Pizzaro que la rapporteuse remercie pour la précision de son travail.

**Rappel de la motion**

*Exposé des motifs*

Les Etats généraux de la nuit ont eu lieu à Genève du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2011. Cette semaine intense en débats et échanges d'idées a permis de mieux cerner les problèmes liés à la vie nocturne genevoise et de dégager certaines solutions. Notamment, d'élire un Grand Conseil de la nuit. Une année après ces Etats généraux, néanmoins, les avancées dans la cohabitation du monde diurne et nocturne n'ont pas progressé autant que l'on aurait pu l'espérer, et le manque de considération pour le monde de la nuit, trop souvent perçu sur un mode de nuisance, demeure.

La dimension économique liée au monde de la nuit est importante, le dynamisme et les ressources existantes fortes. Il est donc urgent que la Ville de Genève soit plus interventionniste et proactive sur le domaine de la nuit et ne se contente pas d'étendre les horaires de sa seule police municipale, afin de répondre aux nouveaux défis que pose une ville vivant toujours plus vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Considérant:

- que l'administration communale fonctionne principalement sur un mode diurne;
- que ce fonctionnement empêche de percevoir pleinement les enjeux du monde de la nuit;

- que les horaires traditionnels de la fonction publique sont inadaptés pour répondre aux multiples besoins propres au monde de la nuit (sociaux, culturels);
- qu’un besoin d’accueil et de permanence dans les quartiers, la nuit, sera toujours plus nécessaire;
- que les nuisances causées par des débordements nocturnes demandent des solutions innovantes et que le domaine de la nuit ne peut être laissé aux seules tâches répressives de la police;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, dans un premier temps sans création de nouveaux postes dans l’administration municipale, d’utiliser les ressources existantes en personnel, et notamment les postes de collaboration scientifique dans les cinq départements, afin de mettre en place une véritable politique nocturne en accord avec le programme stratégique de développement durable de la Ville de Genève (Engagements d’Aalborg) et en bonne entente avec les partenaires de la nuit (notamment le Grand Conseil de la nuit). Le Conseil administratif rendra compte au Conseil municipal de l’élaboration de cette politique pour une administration municipale éveillée à la nuit.

### **Séance du 9 janvier 2013**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Martine Sumi, représentante des motionnaires*

M<sup>me</sup> Sumi rappelle que, dans le contexte actuel, et notamment comme la commission des pétitions l’a constaté, les habitudes des habitants ont beaucoup changé et relève que l’on vit des difficultés diverses dans le cadre du monde de la nuit. Dans ce contexte, le Grand Conseil de la Nuit a été mis en place. Cette motion demande l’augmentation et la modification du cahier des charges de la police municipale pour qu’elle soit davantage présente et contribue à régler les difficultés rencontrées dans les quartiers. Il est demandé au Conseil administratif de se charger, sans création de nouveaux postes, de mener un travail de réflexion pour s’adapter à ces nouveaux modes de vie. De nombreuses pétitions font référence à des problèmes de tapage nocturne sur la voie publique. La commission de la sécurité du domaine public de l’information et de la communication s’est déjà prononcée pour un élargissement des horaires de la police municipale, mais cette réponse semble trop restreinte aux motionnaires qui voudraient que le Conseil administratif charge un certain nombre de ses employés, notamment ses collaborateurs scientifiques proches, de plancher sur des solutions de mieux vivre ensemble.

#### *Discussion*

Un commissaire (LR) dit que la motion précise que les services d’urgence travaillent déjà la nuit et le Parti socialiste veut élargir cela à d’autres secteurs

de l'administration. On a pu voir, dans les médias, différentes propositions du Parti libéral-radical pour étendre l'ouverture des shops le dimanche et la nuit et le refus argumenté du Parti socialiste à ce sujet. Ce refus entre en contradiction avec la demande de création d'une administration nocturne telle que formulée dans la motion. De quel type de service public s'agirait-il dans la mesure où il existe déjà des services d'urgence qui travaillent toute la nuit? Il existe même déjà une crèche de nuit.

M<sup>me</sup> Sumi dit que cet exemple sert son propos, car c'est justement l'ouverture des shops la nuit qui est une des causes de la difficulté grandissante de la gestion de la vie nocturne. Pour mieux gérer cette vie nocturne, il faut réfléchir à des solutions. La question des crèches nocturnes est encore un autre débat. Concrètement, les pétitions n'arrêtent pas d'affluer. L'augmentation des heures de la police municipale ne va pas résoudre cela, pour autant il s'agit de mener une vraie réflexion sur l'utilité et les adaptations possibles à faire au monde de la nuit, cela ne signifiant pas que l'on aura une administration nocturne qui fonctionnera de la même manière que de jour.

Une commissaire (EàG) dit qu'il est évident que l'administration fonctionne sur un mode diurne et se pose la question du bruit qui est à son avis un problème dans toutes les villes. Genève n'est pas la ville la plus bruyante du monde et constate qu'il y a une sorte d'intolérance à la vie nocturne qui lui semble typique de Genève. Si chaque plainte d'un groupe de citoyens qui trouve que sa rue personnelle est bruyante, cela doit-il entraîner la mise en place de toute une administration nocturne? Le bruit au XIX<sup>e</sup> siècle était bien pire, lorsque tous les commerces étaient ouverts sans contrainte et que tous les métiers étaient ouverts sur la rue. A cet égard, un maréchal ferrant faisait plus de bruit qu'un type qui a bu un coup. Le Parti socialiste fait une demande qui n'en est pas une et qui ne donne aucune précision sur ce qui est demandé. Elle est a priori favorable à l'adaptation des horaires de l'administration, mais voudrait qu'on lui donne des précisions (avec quels horaires, à quel endroit, avec quelle légitimité, etc.).

M<sup>me</sup> Sumi propose de relire le titre de la motion et rappelle encore une fois que cette dernière ne demande à aucun moment que l'administration fonctionne de la même manière de jour comme de nuit. Il s'agit de prendre en compte les difficultés actuelles, la réalité des pétitions et la mise sur pied du Grand Conseil de la Nuit qui désamorçe souvent des problèmes. La motion demande qu'on s'interroge sur les solutions qui peuvent être apportées au monde de la nuit. Il existe des villes qui sont de loin plus sujettes au bruit mais, à Genève, des personnes souffrent entre autres des problèmes de bruit, mais pas seulement. A travers cette motion, il s'agit de répondre aux besoins légitimes de la population.

Une commissaire (Ve) entend bien cette motion et dit pouvoir la soutenir. Elle s'étonne toutefois que l'on demande à ce que des collaborateurs scientifiques des différents départements mènent une réflexion qui est déjà en cours entre le Grand

Conseil de la Nuit et les autorités. Elle propose d'auditionner la présidente du Grand Conseil de la Nuit, M<sup>me</sup> Marie-Avril Berthet qui poursuit un master sur le sujet. Elle indique qu'elle a rencontré M<sup>me</sup> Berthet au mois de juin dernier et que celle-ci lui a dit que M. Maudet voulait mettre en place des horaires à la carte des services de la nuit. Il existe différentes pistes qui sont déjà sur la table.

Un commissaire (EàG) dit que les éléments qui devraient être discutés figurent dans les considérants au détriment de l'invite unique beaucoup trop générale. Il lit l'invite «mettre en place une véritable politique nocturne». Il est pour sa part favorable à ce que l'on mette en place une vraie politique dans chaque domaine mais qu'il devrait s'agir en l'occurrence de pouvoir discuter de mesures concrètes, ainsi que des réponses induites par les considérants. S'il existe des gens qui proposent une adaptation des horaires de l'administration publique, il faudrait concrétiser cette proposition au niveau des invites. Quelles sont les autres fonctions municipales que celles de la police municipale qui devraient être assumées? Il soutient l'audition proposée et invite les motionnaires à préciser leurs intentions sous forme d'amendements, faute de quoi il se verrait obliger de s'absentir sur un texte comme celui-ci.

M<sup>me</sup> Sumi dit que cette motion est le résultat à la fois du travail de plusieurs années suite aux Etats généraux de la nuit, dans lesquels la Ville est partenaire et les bons résultats qu'ils ont obtenus dans la résolution des problèmes rencontrés dans les quartiers, comme par exemple des maisons de quartier qui devraient aussi s'adapter aux nouveaux modes de vie. Il n'existe à ce stade aucun lien avec les horaires de l'administration mais la motion parle d'une administration éveillée à la nuit, ce qui implique avant tout une réflexion de fond que le Conseil administratif peut et doit mener avec ses collaborateurs scientifiques puis porter le problème au niveau cantonal. Ce n'est pas aux conseillers municipaux de faire le travail du Conseil administratif.

Note de la rapporteuse: Les Etats généraux de la nuit ont eu lieu en mars 2011.

Un commissaire (MCG) trouve que cette motion est concrètement grotesque. A la remarque faite par un commissaire qu'un commissaire du Mouvement citoyens genevois fait partie des signataires, il répond que chacun peut avoir un moment d'égarement. Il est contre le fait de mobiliser des forces administratives, sous-entendu de l'argent, pour une motion totalement nébuleuse. Pour sa part, c'est le mot «véritable» qui l'intéresse. Il s'agit d'une motion bateau et imprécise. A propos de l'administration au service du public, certains services de l'Etat seraient effectivement avisés d'être ouverts jusqu'à 17 h ou 20 h et de ne pas fermer à 16 h. C'est trop souvent le public qui est au service de l'administration et pas le contraire.

Un autre commissaire (MCG) demande ce que veulent concrètement les motionnaires, de quels services de l'administration la motion fait référence, et

s'il ne s'agit pas d'une problématique cantonale. Il demande aussi s'il s'agit de l'extension des horaires ou d'autre chose.

Un commissaire (DC) dit que M. Barazzone, dans son programme sur la sécurité, demande de pouvoir affecter des agents municipaux 24 h/24 h et d'obtenir la marge qui leur permette de fonctionner la nuit, ce qui demande déjà pas mal de travail. Sur la motion elle-même, comment les postes de collaborateurs scientifiques vont-ils être ciblés?

M<sup>me</sup> Sumi répond que les motionnaires ont volontairement choisi ce type de fonctions parce que ces collaborateurs désignés sont directement rattachés au Conseil administratif, l'objectif étant de bien illustrer le fait que ces changements d'habitudes concernent tous les départements et d'envisager des pistes pour s'adapter aux dits changements.

Un commissaire (UDC) dit qu'il est d'accord avec la plupart des collègues qui se sont exprimés. Il s'agit d'une motion que va donner un travail énorme à la commission. Il ne connaît pas le Grand Conseil de la Nuit mais pense qu'il faudrait refuser d'entrer en matière sur cette motion, non pas que le sujet soit inintéressant et les problèmes inexistantes, mais pour que l'on puisse débattre d'une motion plus précise.

M<sup>me</sup> Sumi répond que le Grand Conseil de la Nuit est une association extrêmement utile pour aider la Ville à débloquer des situations très concrètes dans les quartiers. Le but de cette motion n'est pas de faire un travail en profondeur au sein de la commission, mais de demander au Conseil administratif de consacrer l'énergie de quelques collaborateurs proches pour travailler en étroite collaboration avec tous ceux qui se sont déjà penchés sur ces questions. Plusieurs questions cantonales se posent, mais personne d'autre que le Conseil administratif ne peut interpellier le Canton à ce sujet.

Un commissaire (LR) dit qu'il y a un vrai problème avec ce texte et fait part d'une proposition. Le Conseil municipal définit les grandes lignes politiques et confie ensuite au Conseil administratif le soin de les exécuter. Dans le cas présent, il s'agit de laisser carte blanche au Conseil administratif pour définir la politique culturelle de la nuit. Le Grand Conseil de la Nuit ne s'occupe que des aspects culturels et de divertissement et ses propositions ne figurent pas dans le texte de la motion. Il propose de renvoyer cette motion à la commission des arts et de la culture, car il n'y a rien à en tirer aux finances.

Une commissaire (Ve) dit qu'elle a suivi tous les Etats généraux de la nuit dont elle a lu le rapport intégral. Selon les Verts, la motion a été déposée trop vite, raison pour laquelle ils ne l'ont pas signée. Cependant, il faut bien se rendre compte que le monde de la nuit représente 15 000 emplois, et que le Grand Conseil de la Nuit ne s'occupe pas que de loisirs et de culture, mais qu'il travaille aussi avec

la police ou sur les lois du travail entre autres. Il aborde tous les problèmes liés au monde de la nuit tels que le bruit, les incivilités, l'alcool, les autorisations d'exploiter, les difficultés des tenanciers, les demandes du public. Elle admet que les invites ne correspondent pas à ce que le Grand Conseil de la Nuit pourrait attendre d'une municipalité comme la Ville. Les Verts sont favorables à renvoyer la copie et réécrire les invites.

Un commissaire (LR) dit qu'il faut retirer le texte pour en représenter un nouveau.

Le président relève la proposition faite au Parti socialiste de s'interroger sur la question de savoir s'il veut maintenir son texte en l'état ou décider de le retirer pour le réviser. Il souligne que le maintien du texte en l'état risque de déboucher sur une non-entrée en matière.

Un commissaire (UDC) dit qu'il faut suspendre cette motion une semaine, le temps que l'ensemble des motionnaires représentant plusieurs partis se mettent d'accord pour la retirer d'un commun accord. Il n'aimerait, pour sa part, pas la refuser en tant que telle, parce que les problèmes de la nuit méritent d'être évoqués.

Un commissaire (EàG) souscrit à la proposition de laisser deux semaines aux motionnaires le temps de se retourner.

Un autre commissaire (UDC) dit qu'il est vrai que le fond de cette motion répond à une véritable inquiétude que l'on a rencontrée à maintes reprises à la commission des pétitions depuis de nombreuses années. La motion ne vise peut-être pas assez ce que la Ville pourrait ou devrait faire en fonction de ses moyens. C'est une problématique dont on doit se saisir. Il est favorable à ce que les motionnaires reviennent avec des invites plus ciblées, en tenant compte de ce qui a été dit au cours des auditions, notamment celles de la commission des pétitions.

Le président soumet deux propositions aux commissaires.

#### *Transférer à la commission des arts et de la culture*

Certains commissaires se disent favorable à un transfert à la commission de la sécurité du domaine public de l'information et de la communication, d'autres à la commission des arts et de la culture. Une commissaire des Verts rappelle que c'est le département de la culture et du sport qui a initié les Etats généraux de la nuit.

#### *Suspendre pendant quinze jours pour donner la possibilité aux motionnaires de retirer et modifier leur texte.*

Un commissaire (MCG) manifeste son désaccord. Il estime qu'il devrait y avoir non-entrée en matière sur ce texte. Une commissaire des Verts pense qu'il

ne faut pas renvoyer un texte mal fichu à la commission des arts et de la culture. Elle estime qu'il faut au moins laisser la possibilité aux motionnaires de retirer leur texte.

*Votes*

Le président décide de soumettre au vote la possibilité de procéder au vote de la motion. La majorité de la commission est favorable au vote avec 9 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR) contre 5 non (2 S, 1 EàG, 2 UDC).

Le président procède au vote de la motion qui est refusée par 8 non (2 Ve, 2 MCG, 1 DC, 3 LR) contre 2 oui (S) et 4 abstentions (2 EàG, 2 UDC).

*Note de la rapporteuse:* Avec regret, l'audition proposée de la présidente du Grand Conseil de la Nuit n'a pas été soumise au vote, ni la proposition de suspendre la motion pour laisser le temps aux motionnaires de revoir les invites.